

Conférence XBRL France 2025
Horizons et perspectives :
ESEF & reporting réglementaire

19 novembre 2025

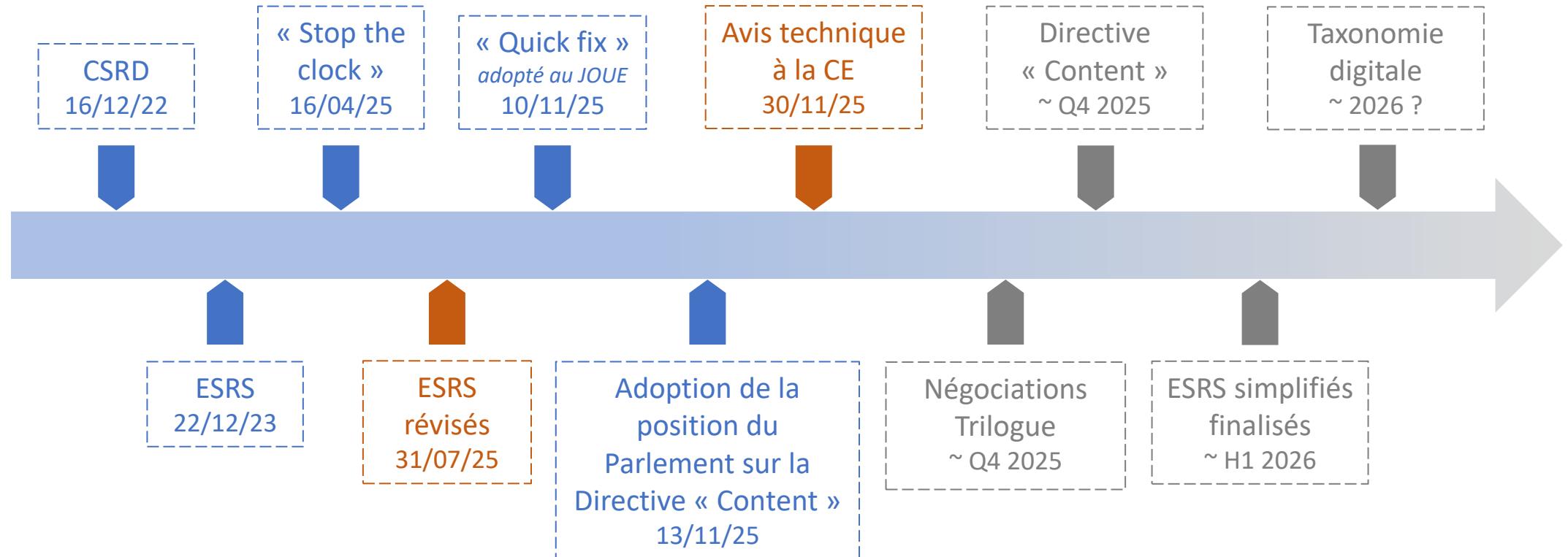
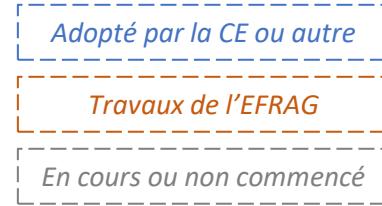
avec le soutien de la



Durabilité – Panorama réglementaire

- Romane Maguet
- BM&A
- Membre de XBRL France et Europe

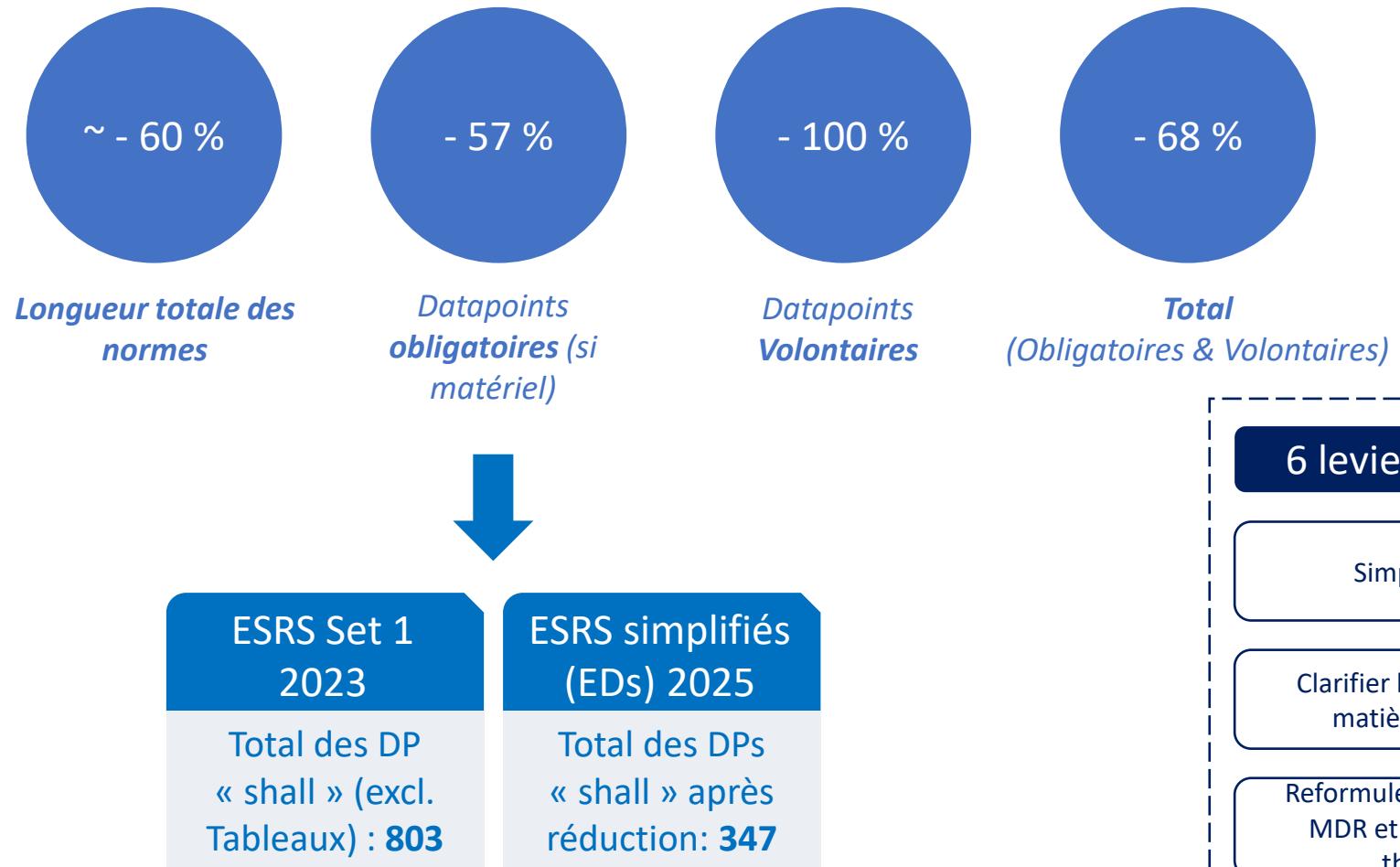
CSRD et Omnibus



CSRD et Omnibus

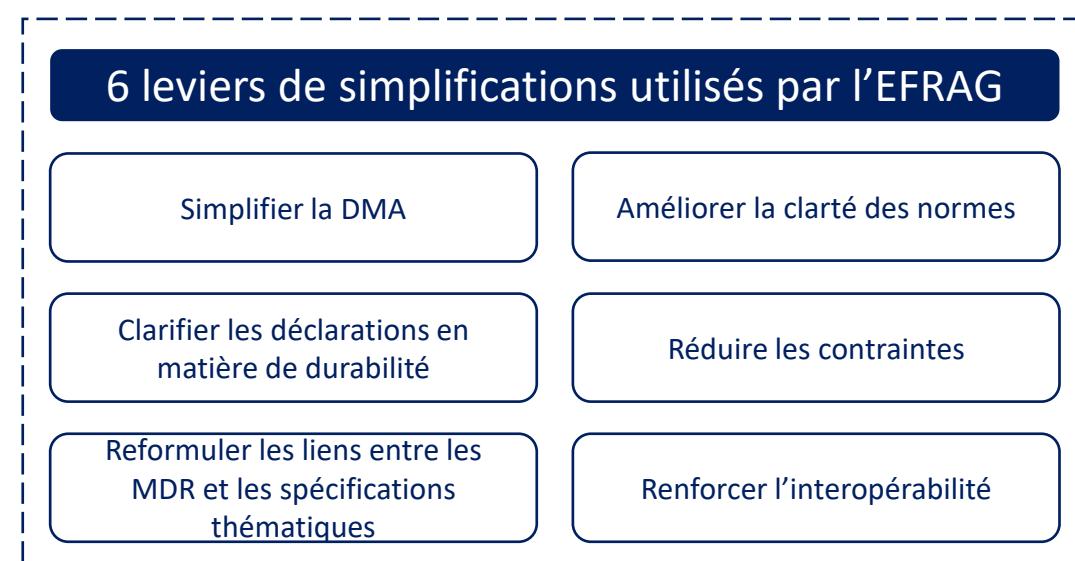
	« Stop the clock »	« Content »	« Quick fix »
Status	<ul style="list-style-type: none">Directive adoptée au niveau européenDoit être transposée dans chaque pays membre	<ul style="list-style-type: none">Révision des normes ESRS par l'EFRAG avant fin novembre 2025Adoption potentielle au niveau européen avant fin 2025Doit être transposée dans chaque pays membre	<ul style="list-style-type: none">Acte délégué adopté le 10/11 au niveau européen pour les entreprises de vague 1
Conséquences	<ul style="list-style-type: none">Report de 2 ans des obligations de produire un rapport de durabilité pour les vagues 2 et 3 : à partir de 2028 sur 2027Report d'un an des obligations relatives à la CS3D (devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité)	<ul style="list-style-type: none">Modification des seuils de la CSRD (seuils adoptés par le Parlement le 13/11 : 1750 salariés / 450 M€ de CA)Simplification des normes ESRS et de la Taxonomie européenne (Art. 8)Possible abandon des normes sectoriellesProposition possible de reporting volontaireAbandon possible de l'assurance raisonnablePossible simplification des autres réglementations (CS3D...)	<ul style="list-style-type: none">Extension de 2 ans des dispositions transitoires (Appendice C - ESRS 1)Omission de certaines informations (sous certaines conditions) pour 2025 et 2026 sur les thématiques : ESRS E4 (Biodiversité), S2 (Travailleurs de la chaîne de valeur), S3 (Communautés affectées), S4 (Consommateurs et utilisateurs finaux)

Simplification des ESRS



Méthode de réduction des points de données :

- Élimination des points de données **les moins pertinents**
- La plupart des points de données supprimés proviennent des **narratifs** concernant les politiques, les actions et les objectifs



Norme VSME



December 2024

Basic Module
(obligatoire si VSME
est appliqué)
11 sections

Optionnel: Full Module
9 sections additionnelles

- Cadre **harmonisé** de reporting
- Collecte **simplifiée** des informations RSE
- Vise à **éliminer les multiples** questionnaires

Répondre aux exigences des
grandes entreprises

Répondre aux attentes des banques
et des investisseurs

Améliorer la prise en compte des
enjeux de durabilité

Contribuer à une économie plus
durable et inclusive

Informations générales

B1 – Base de préparation

B2 – Pratiques, politiques et
initiatives futures pour la
transition vers une économie
plus durable

Environnement

B3 – Energie et émissions de
gaz à effet de serre

B4 – Pollution de l'air, de
l'eau et des sols

B5 – Biodiversité

B6 – Eau

B7 – Utilisation des ressources,
économie circulaire et gestion
des déchets

Social

B8 – Effectifs –
Caractéristiques générales

B9 – Effectifs – Santé et
Sécurité

B10 – Effectifs –
Rémunération, négociation
collective et formation

Gouvernance

B11 – Condamnations et
amendes pour corruption et
pot-de-vin

Mise à disposition par l'EFRAG d'un
convertisseur XBRL (gratuit et open source) :
+ de transparence
+ de comparabilité

Conclusion

L'année 2025 est une année de transformation réglementaire

→ *Nouvelles directives, ajustements et simplifications*

L'évolution de la durabilité viendra surtout **du marché**

→ *Les attentes des investisseurs, des entreprises et des parties prenantes seront le moteur*

Interopérabilité comme levier clé

→ *Harmonisation et convergence des standards pour faciliter le reporting et réduire la complexité*

Conférence XBRL France 2025
Horizons et perspectives :
ESEF & reporting réglementaire
19 novembre 2025

avec le soutien de la



Digitilisation du rapport de durabilité : les défis taxonomiques

- Matthieu Garat
- Amelkis
- Membre de XBRL France et Europe



GT ESG/Durabilité

- Identifier les cas dans les états de durabilité pour lesquels la correspondance entre les points de données de la norme et un passage du document n'est pas simple à comprendre
 - Par exemple, s'il est difficile de décider si un passage correspond à un point de données préparé dans la norme ou est spécifique à l'entité
 - Par exemple, s'il semble que la granularité des disclosures dans le document rend la correspondance avec les points de données de la norme difficile
 - Il ne s'agit pas de commenter le contenu, sauf par exemple large déviation propice à poser des problèmes de tagging



- Les exemples et commentaires présentés dans ce document sont constitués d'exemples proposés par les membres du groupe, pour discussion pendant les séances de travail
 - Les exemples proposés représentent les cas étudiés en séance, avant commentaires ou explications de l'émetteur ou des parties prenantes de son reporting, et ne constituent pas de conclusions à eux seuls
 - Les observations faites portent exclusivement sur la clarté, la présentation, les expériences de lecture et de tagging
 - Elles ne constituent en aucun cas une évaluation de ou une opinion sur la conformité aux exigences de la CSRD, des ESRS ou de toute autre norme ou obligation réglementaire
-

- Ces occurrences:
 - rendent le **tagging** du document difficile et/ou sujet à erreur
 - rendent **l'utilisation** du document (non-taggé) difficile pour la recherche de données spécifiques dans le document
- Deux approches:
 - Document → Taxonomie : identifier un point de donnée dans le document, puis identifier si la donnée correspond à un élément de la taxonomie
 - Taxonomie → Document : choisir un élément de la taxonomie et rechercher dans le document si et où la donnée est présentée



Energie renouvelable

CONSOMMATION totale d'énergie (en %)	
Sources renouvelables	Électricité renouvelable (MWh)
	Dont électricité renouvelable achetée (MWh)
	Dont électricité renouvelable autoproduite (MWh)
	Électricité renouvelable vendue (MWh)
	Consommation de carburants provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (MWh)
	Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables (MWh)
	Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)
Consommation totale d'énergie (MWh)	3 026 849

Total energy consumption from renewable sources

Fuel consumption from renewable sources

Consumption of purchased or acquired electricity, heat, steam, and cooling from renewable sources

Consumption of self-generated non-fuel renewable energy

37. The disclosure required by paragraph 35 shall include the total energy consumption in MWh related to own operations disaggregated by:

(c) total energy consumption from renewable sources disaggregated by:

- i. fuel consumption for renewable sources including biomass (also comprising industrial and municipal **waste** of biologic origin), biofuels, biogas, hydrogen from renewable sources (⁴¹), etc.;
- ii. consumption of purchased or acquired electricity, heat, steam, and cooling from renewable sources; and
- iii. consumption of self-generated non-fuel renewable energy.

AR 32. When preparing the information on energy consumption required under paragraph 35, the undertaking shall:

- (f) not offset energy consumption even if on **site** generated energy is sold to and used by a third party;
-

Type de source d'énergie	Source d'énergie	2024
	Gaz naturel (MWh)	1 247 904
	Charbon (MWh)	0
	Mazout léger (MWh)	15 651
	Fioul lourd (MWh)	1 908
	LPG/Butane/ Propane (MWh)	388
	Solvants et déchets (MWh)	67 698
	Autres sources d'énergie (MWh)	253 585
Sources fossiles	Électricité non renouvelable achetée, provenant de combustibles fossiles (le cas échéant) (MWh)	105 349

Total energy consumption from fossil sources

Fuel consumption from coal and coal products

Fuel consumption from crude oil and petroleum products

Fuel consumption from natural gas

Fuel consumption from other fossil sources

Consumption of purchased or acquired electricity, heat, steam, or cooling from fossil sources

Intensité en GES

Le calcul d'intensité en GES de se fonde sur les émissions annuelles des scopes 1, 2 et 3 (*location-based* et *market-based*) par comparaison au chiffre d'affaires net annuel de (pour l'année civile, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Intensité en GES par chiffre d'affaires net	2024	
Émissions totales de GES (location-based) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/k€)	0,0954	GHG emissions intensity, location-based (total GHG emissions per net revenue)
Émissions totales de GES (market-based) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/k€)	0,0902	GHG emissions intensity, market-based (total GHG emissions per net revenue)
Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité en GES (M€) (1 ^{er} janvier - 31 décembre)	46 539	Net revenue Net revenue used to calculate GHG intensity Net revenue other than used to calculate GHG intensity

6.1.2. Comptes de résultats consolidés

(en millions d'euros)

	Note	2024
Chiffre d'affaires	D.34.	41 081
Autres revenus	D.34.	3 205
Coût des ventes		(13 205)

Déchets (en tonnes)	2024	
Déchets dangereux		
Déchets dangereux recyclés	4 027	Total waste generated
Déchets dangereux incinérés avec revalorisation énergétique	32 279	Total waste generated diverted from disposal
Déchets dangereux incinérés sans revalorisation énergétique	13 561	Total waste generated directed to disposal
Déchets dangereux envoyés en décharge agréée	176	
Sous-total déchets dangereux	50 043	Total types of recovery operations / NA [member]
Déchets non dangereux		Preparation for reuse [member]
Déchets non dangereux recyclés	71 016	Recycling [member]
Déchets non dangereux incinérés avec revalorisation énergétique	23 886	Other recovery operations [member]
Déchets non dangereux incinérés sans revalorisation énergétique	565	
Déchets non dangereux envoyés dans des décharges agréées	1 441	Total types of waste / NA [member]
Sous-total : déchets non dangereux	96 907	Hazardous waste [member]
TOTAL des déchets dangereux et non dangereux	146 950	Non-hazardous waste [member]

**Nombre d'embauches et de départs
par région^{(a)(b)}**

Effectifs au 31 décembre

Monde

2024 2023 2022

Effectifs inscrits

82 878 86 088 91 573

Contrats permanents (CDI)^(d)

87,6 % 87,2 % 88,1 %

Nombre total d'embauches

10 457 11 157 12 841

dont Contrats permanents

5 803 5 700 7 204

dont Contrats permanents (en %)

55,5 % 51,1 % 56,1 %

Nombre total de départs

12 405 14 945 16 381

dont Contrats permanents

8 443 10 161 11 911

dont Contrats permanents (en %)

68,1 % 68,0 % 72,7 %

Taux de démission Contrats
permanents (CDI)^(d)

4,0 % 5,9 % 5,5 %

Taux de rotation – Contrats
permanents (CDI)^{(d)(e)}

11,4 % 10,6 % 11,9 %

Total number of employees who have left undertaking, during period

Percentage of employee turnover

Évaluation des performances en fin d'année (en %)	2024
Femme	35 032
Homme	33 309
Non communiqué	33
Total	68 374

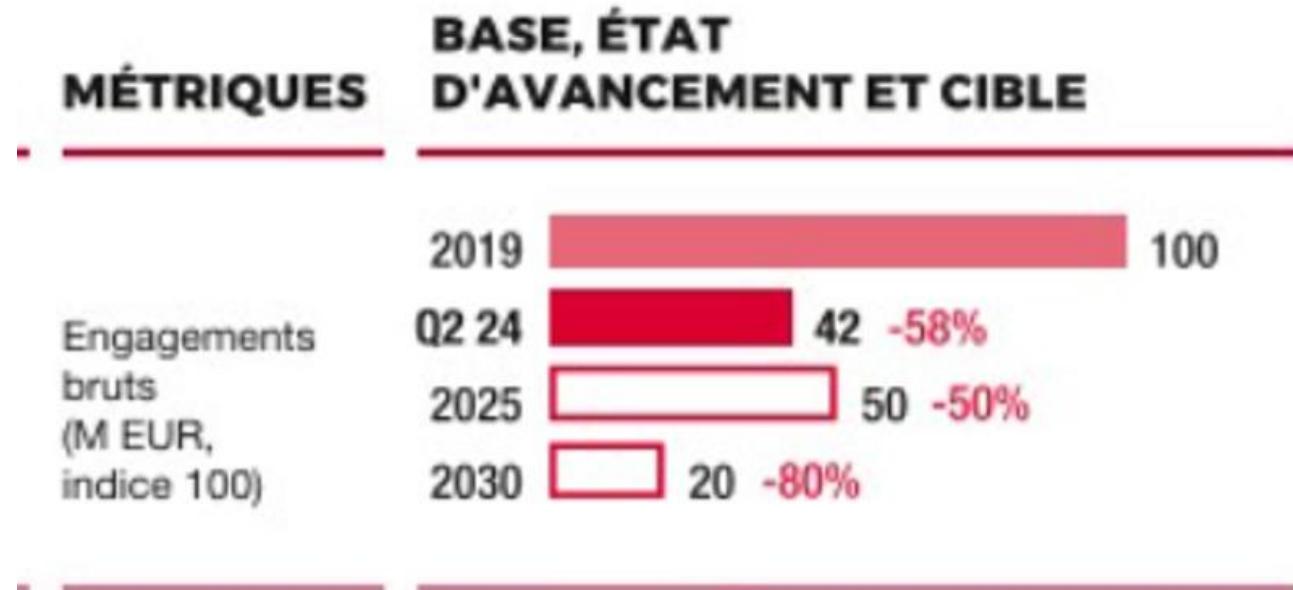
Training and skills development metrics [line items]

Percentage of employees and (or) non-employees that participated in regular performance and career development reviews

Average number of training hours per employee and (or) non-employee

SECTEUR ET CHAMP D'APPLICATION	MÉTHO-DÉLOGIE	SCOPE D'ÉMISSIONS	SCÉNARIO	MÉTRIQUES	BASE, ÉTAT D'AVANCEMENT ET CIBLE
 PÉTROLE ET GAZ AMONT  INTERMÉDIAIRE ET AVAL  COMMERCE	PACTA	N/A (financements)	AIE NZE 2050	Engagements bruts (M EUR, indice 100)	<p>2019  100</p> <p>Q2 24  42 -58%</p> <p>2025  50 -50%</p> <p>2030  20 -80%</p>
Exploration, développement et production (upstream)					
 PÉTROLE ET GAZ AMONT  INTERMÉDIAIRE ET AVAL  COMMERCE	PCAF	Scopes 1 et 2 + Scope 3.11 (utilisation finale) de la partie amont de la chaîne de valeur	AIE NZE 2050	Émissions absolues (en MtCO ₂ eq.)	<p>2019  29,6</p> <p>Q2 24  10,5 -65%</p> <p>2030  8,9 -70%</p>
Secteurs amont, intermédiaire et aval					
 CHARBON THERMIQUE INDUSTRIE MINIÈRE  SÉPARATION ET PRÉPARATION  STOCKAGE  COMMERCE	Sortie du secteur	N/A (financements)	AIE NZE 2050	Engagements bruts (M EUR, indice 100)	<p>2019  100</p> <p>Q2 24  44 -56%</p> <p>2030 0 (Pays de l'UE/OCDE)</p> <p>2040 0 (Monde)</p>
Production d'électricité et extraction de charbon thermique					
 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PRODUCTION  TRANSFORMATION  TRANSMISSION  DISTRIBUTION	PACTA	Scopes 1 et 2	AIE NZE 2050	Intensité d'émissions (gCO ₂ eq./kWh)	<p>2019  221</p> <p>Q2 24  114 -48%</p> <p>2030  125 -43%</p>
Production d'électricité					

Information plus difficile à rechercher, et non sélectionnable.



80. The undertaking shall disclose the measurable, outcome-oriented and time-bound ***targets*** on material ***sustainability matters*** it has set to assess progress. For each target, the disclosure shall include the following information:
- (d) the baseline value and base year from which progress is measured;

42 61 Ratio d'intensité énergétique

0,21

Disclosure sans unité

C.4.1 Enjeux

Si la biodiversité n'est pas directement exploitée par le Groupe, ce sujet est considéré comme important, étant donné que ses activités peuvent affecter l'environnement dans lequel il opère, que ce soit sur les sites lui appartenant, loués, ou appartenant à un client. Certains sites du Groupe sont situés dans des zones sensibles en matière de biodiversité, ce qui justifie l'attention toute particulière du Groupe pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. La préservation de la biodiversité est également un enjeu important et émergent pour les clients, notamment pour les carrières et les mines, avec une réglementation qui évolue pour tenir davantage compte des impacts réels et potentiels sur la biodiversité pour obtenir ou conserver les autorisations nécessaires à l'exploitation d'un site.

4111 Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées

16

Le Groupe est propriétaire foncier de terrains autour de ses sites de production qui constituent un périmètre de sécurité pour opérer en sécurité. Ces terrains non artificialisés, qui représentent une part significative du foncier maîtrisé par le Groupe, constituent des réserves pour la biodiversité et les écosystèmes.

dans la chaîne de valeur aval. Dans certains cas, notamment pour respecter les réglementations locales, le traitement de produits hors spécifications peut exiger un brûlage, qui sera effectué en respectant les consignes de sécurité du Groupe.

44 41 Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe

2023 770 T

2024 840 T

44 51 Nombre de filiales de production qui recyclent les produits hors spécification

4

Métriques au milieu des IROs / politiques / actions

C.2.5 Objectifs

Zéro perte de confinement de plus de 1m³ sur les installations industrielles (en nombre d'incidents)

Zéro amende environnementale

Aspects temporels par exemple ?

C.4.4 Actions

La politique du Groupe en matière d'environnement est partagée avec les collaborateurs dès leur arrivée dans l'entreprise via le *handbook*. Par ailleurs, le manuel SSE Groupe met en avant dans le standard opérationnel N°14 (Environnement pour une Prévention des pollutions) et dans le standard technique L (Environnement vers le Zéro pesticide) des exigences permettant de mieux préserver la biodiversité. Des actions spécifiques sont menées pour la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe par exemple :

Information sur la diffusion des politiques dans la section Actions

C.5.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci définissent leurs propres objectifs en tenant compte des engagements du Groupe

Explication de la non-fourniture d'objectifs et de la non-intention d'en formuler ?

RÉFÉRENCE	#	INTITULÉ	RÉSULTATS			OBJECTIFS		DÉFINITION ET CALCUL
			2022	2023	2024	2025	2030	
2234	Écart de rémunération femmes-hommes		-7 %	-4 %	-2 %			(Rémunération totale des femmes / ETP femmes) / (Rémunération totale des hommes / ETP hommes)

				leurs activités professionnelles
313 4 Taux de fréquence des accidents du travail (TFI 12 mois)	8	13	9	Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenus / nombre d'heures d'exposition aux risques pour les salariés x10 ⁶

Heures d'exposition aux risques = heures travaillées ?



C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques

C.3.1 Enjeux

L'eau douce est une ressource qui peut intervenir dans les processus des activités du Groupe

Pour l'activité Explosifs, celle-ci est consommée comme intrant pour la dissolution de nitrate d'ammonium mais également utilisée comme liquide caloporteur dans le processus de fabrication de cartouches ou pour le refroidissement des pompes. En fonction des sites de production et de la réglementation applicable, elle peut également être stockée pour assurer le bon fonctionnement du système de sécurité incendie. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour le nettoyage des camions. Certains sites de production recyclent une grande partie des eaux voire mettent en place des systèmes de collecte et stockage des eaux de pluie en vue de leur réutilisation.

C.3.2 Engagements

Afin de contribuer à la préservation des ressources en eau, le Groupe _____ s'engage à améliorer sa gestion de l'eau. Cela implique également de veiller à ne pas causer de pollution dans l'eau.

Le Code de bonnes pratiques des affaires, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs dans le monde pour l'ensemble des activités du Groupe, formalise l'engagement de mettre en place des actions de prévention des risques environnementaux. Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la Politique Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation de l'environnement dans lequel il travaille. Chacun est encouragé à prendre en compte les risques environnementaux dans ses décisions et à partager

2.4.3 Objectifs associés

Les objectifs associés à l'énergie sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Critères	Part d'énergie renouvelable dans les opérations	Part des boutiques en mesure de reporter leur consommation d'énergie
Cible	100 %	100 %
Périmètre	Scopes 1 et 2 (sites et boutiques opérés par le Groupe)	
Valeur de référence ^(a)	36 %	65 %
Année de référence	2019	2019
Année cible	2026	2023

- Année cible dans le passé

Tableaux de synthèse de la pollution organique dans les effluents des opérations

en 2024 :

(en tonnes/an)	2024	(en tonnes/an)	2024	(en tonnes/an)	2024
DCO après traitement		P Total (phosphore total) après traitement		Phénols	
Vins et Spiritueux	2 275	Vins et Spiritueux	29	Mode et Maroquinerie	0,1
Mode et Maroquinerie	20	Mode et Maroquinerie	2	Total	0,1
Parfums et Cosmétiques	38	Parfums et Cosmétiques	2		
Montres et Joaillerie	3	Montres et Joaillerie	0,3		
Autres activités	39	Autres activités	5		
Total	2 375	Total	39		

Les Maisons suivantes rejettent certaines substances mentionnées à l'annexe II du Règlement 5CE n° 166/2006 du Parlement européen et du Conseil au-delà des seuils fixés :

- DCO (Demande Chimique en Oxygène, paramètre représentatif de la pollution d'origine organique) pour un total de 2 177 tonnes : Domaine Chandon Californie, Domaine Chandon Argentina, Glenmorangie (Distillerie de Tain) et Ardbeg, Château Cheval Blanc, Château Quinault L'Enclos, Château d'Esclans, Minuty, Joseph Phelps ;
- P Total (phosphore total) pour un total de 15,8 tonnes : Glenmorangie (Distilleries de Tain) et Ardbeg ;
- Phénols pour un total de 0,1 tonne : Loro Piana (site de production de Quarona).

- Pollution de l'eau : chiffres différents entre tableaux et texte

Activités économiq	Critères de contribution substantielle								Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)										
	C	Chiffre d'affair	Part d'es	Atte	Afre	Eau	Pot	Éco	Bio	Atté	Adau	Eau	Pollutio	Économie	Biodiversité	Garnanti	Part du chif	Ca	Catég
s	d	es	fre	nu	pt	da	u	llu	on	o	énu	ptat	utio	no	dive	anti	u chif	té	égo
(s)	e	d'affai	d'affai	ati	ati	on	on	mi	ve	atio	ion	n	mie	rsité	es	fre d'a	go	rie	
	res, a	on	on	nnée	du	au	ch	on	re	n du	au c	cha	han	circ	mini	ffaire	rie	acti	
	2024	ch	ch	2024	ch	ch	an	an	re	cha	han	nge	ge	ulair	mal	s alig	ac	vité	
	an	an	an	me	me	cu	lai	re	nge	ge	me	me	e	es	nées	tivi	tran		
	ge	ge	ge	me	me	nt c	nt c	re	lima	lima	nt c	nt c	me	me	ur la t	té	sito		
	me	m	nt en	nt en	cli	cli	cli	re	lima	lima	lima	lima	e	e	axono	ha	ire		
	nt	en	cli	cli	tiq	m	tiq	re	lima	lima	lima	lima	me	me	mie	bili			
	en	cli	cli	ue	ue	cli	cli	qu	lima	lima	lima	lima	e	e	(A.1.)	ta			
	ue	cli	cli	qu	qu	ati	ati	e	lima	lima	lima	lima	me	me	ou éli	nt			
	qu	ati	ati	e	e	qu	qu	e	lima	lima	lima	lima	e	e	gible	e			
	e	ati	ati			qu	qu		lima	lima	lima	lima	me	me	à la ta				
						qu	qu		lima	lima	lima	lima	e	e	xono				
						e	e		lima	lima	lima	lima	me	me	mie				
									lima	lima	lima	lima	e	e	(A.2.)				
									lima	lima	lima	lima	me	me	anné				
									lima	lima	lima	lima	e	e	e 202				
									lima	lima	lima	lima	me	me	3				
en milli	%	O;	O	O	O	O	O	O	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	H	T	
ons d'e		N;	;	;	;	;	;	;											
uros		N/	N	N	N	N	N	N											
		EL	;	;	;	;	;	;											
		N/	N/	N/	N/	N/	N/	N/											
		EL	EL	EL	EL	EL	EL	EL											

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

- Rare cas de « lisible par la machine mais pas par l'humain »